



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Jean-Luc BERNARD, Jany FOULIN, Léa DUMAS, Benoît COQUAND, Denis CHARRON, Dimitri HERVELET et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Maël DIONG,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Denis CHARRON.

Absents :

Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h25

Secrétaire : Maël DIONG

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.24.038 – Changement de membre dans le comité consultatif de l'école de musique municipale suite à une démission

Christian DUMAS expose :

Suite aux élections municipales de 2020, la ville peut être représentée au sein de plusieurs organismes extérieurs.

Mme Laetitia Nativelle, qui siégeait dans le comité consultatif de l'école de musique municipale, a démissionné le 5 février 2024. Il convient de la remplacer par un membre de la même liste.

La liste « Ensemble, Pour la Réussite d'Ingré » propose le nom de M. Dimitri Hervelet.

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret. Toutefois, ce même article donne la possibilité au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Après présentation en Commission Générale du 18 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder au vote à main levée afin de valider la candidature de M. Hervelet à la place de Mme Nativelle dans ce comité.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 27 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

28 MARS 2024

Publication le :

28 MARS 2024

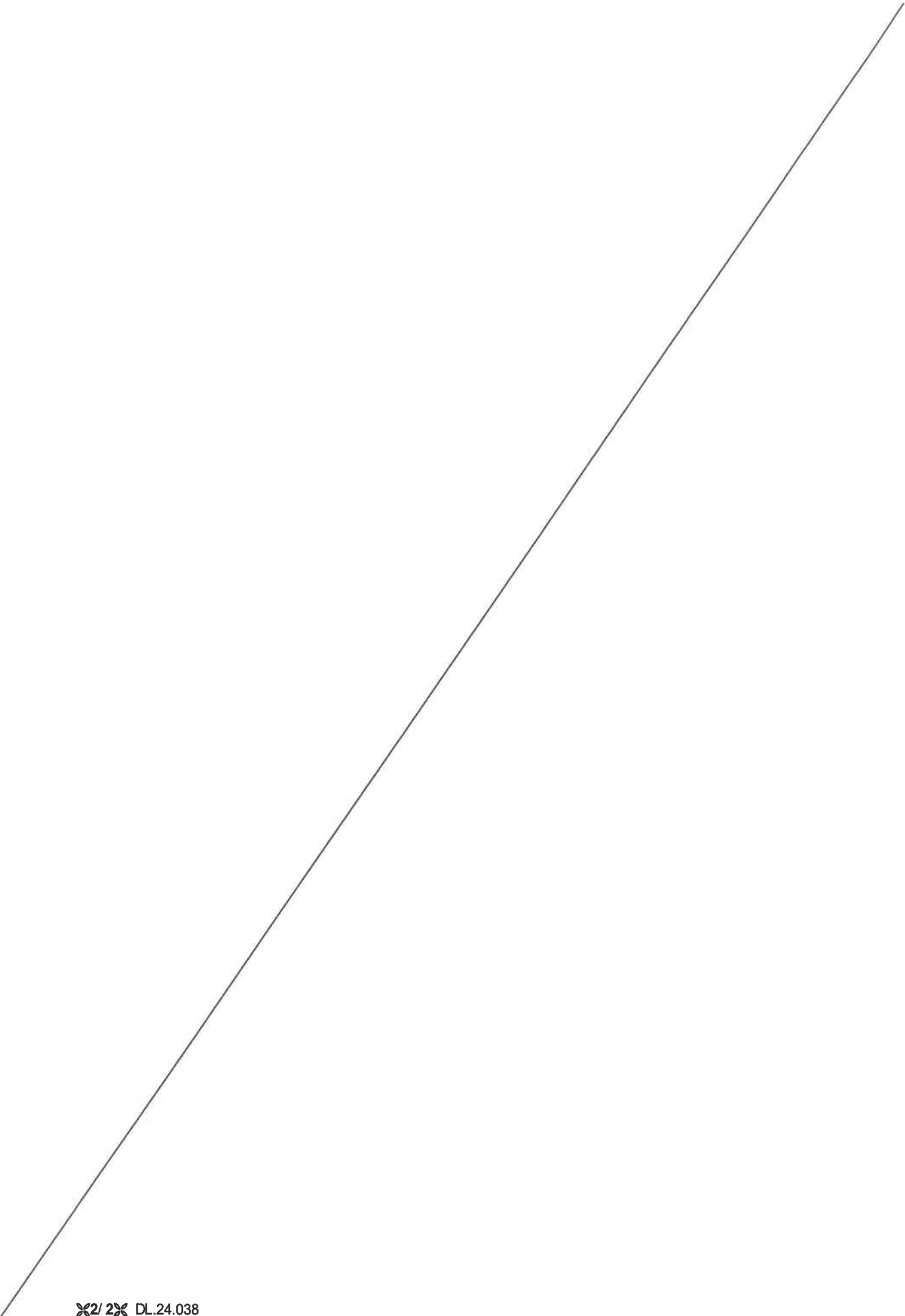
Notification le :

28 MARS 2024



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_038
Objet :	Changement de membre dans le comité consultatif de l'école de musique municipale suite à une
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.5 - Commissions des services publics :
Identifiant unique :	045-214501694-20240327-DL_24_038-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240327-DL_24_038-DE-1-1_0.xml	text/xml	967 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.038 – AG -Changement membre dans le comité consultatif de l'école de musique municipale suite à démission.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240327-DL_24_038-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	299.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2024 à 15h29min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2024 à 15h33min31s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2024 à 15h35min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2024 à 15h36min07s	Reçu par le MI le 2024-03-28